

(4) Soumission pour la fourniture et la pose de mastic d'asphalte dans le square Victoria,

adressées au greffier de la cité, et déposées au bureau de ce dernier, à l'hôtel de ville, seront reçues jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 11 JUIN 1909, pour la construction d'un restaurant, de chalets de nécessité et d'une maison et la fourniture et la pose d'asphalte, tel que ci-dessus spécifié.

Les plans et cahiers des charges pour le restaurant du parc La Fontaine et la maison de la ferme Fletcher pourront être examinés au bureau de MM. Asselin & Perron, architectes, No 17 Côte de la Place d'Armes, ou au bureau du secrétaire de la Commission des Parcs et Traverses, à l'hôtel de ville; les plans et le cahier des charges pour les chalets de nécessité du parc Mont-Royal pourront être examinés au bureau de MM. E. et W. S. Maxwell, architectes, No 6, square Beaver Hall, ou au bureau dudit secrétaire de la Commission des Parcs et Traverses, à l'hôtel de ville; les cahiers des charges et formules de soumissions pour la fourniture et la pose d'asphalte dans le square Victoria seront fournis aux soumissionnaires par le secrétaire de la Commission des Parcs et Traverses, à l'hôtel de ville.

Des certificats de dépôts, entre les mains du trésorier de la Cité, des sommes de

- (1) \$660, pour le restaurant du parc La Fontaine,
- (2) \$280, pour les chalets de nécessité du parc Mont-Royal,
- (3) \$400, pour la maison de la ferme Fletcher,
- (4) \$700, pour la fourniture et la pose d'asphalte dans le square Victoria,

devront accompagner chaque soumission, suivant le cas.

Lesdites soumissions seront décachetées en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission des Parcs et Traverses, qui suivra leur réception.

La Commission des Parcs et Traverses ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 31 mai 1909.



AVIS PUBLIC

QUARTIER DE LORIMIER

Les charges d'échevins Nos 1 et 2 du quartier DeLorimier étant actuellement vacantes,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la nomination des candidats pour remplir les vacances aura lieu au bureau du greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, durant les heures de bureau, entre le 7 juin courant, à midi, et le 12ème jour du même mois, à midi.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un candidat mis en nomination, pour l'une ou pour l'autre des charges susdites, ce candidat se trouvera élu "ipso facto", mais, dans le cas où deux ou plusieurs candidats seraient mis en nomination, un bureau de votation sera accordé et l'élection se fera Mercredi, le 23ème jour de juin courant, entre 9 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, aux endroits qui seront désignés dans un avis subséquent.

On pourra, en s'adressant au bureau du soussigné, obtenir des blancs de bulletins de présentation, de certificats d'éligibilité et de dépôt, ainsi que tous renseignements concernant les formalités qui doivent être observées.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 3 juin 1909.

(4) Tender for the supply and laying of mastic asphalt in Victoria Square,

addressed to the City Clerk and deposited in the office of the said City Clerk, City Hall, shall be received until 12 O'CLOCK NOON, on FRIDAY, the 11th JUNE 1909, for the erection of restaurant, lavatories and house and the supply and laying of asphalt, as above mentioned.

Plans and specifications for the restaurant on LaFontaine Park and the house on Fletcher's Field may be seen at the office of Messrs. Asselin & Perron, architects, No. 17 Place d'Armes Hill, or at the office of the Secretary of the Parks and Ferries Committee, City Hall; plans and specifications for the erection of lavatories on Mount-Royal Park may be seen at the office of Messrs. E. & W. S. Maxwell, architects, No. 6 Beaver Hall Square, or at the office of the said secretary of the Parks and Ferries Committee, City Hall; specifications and forms of tenders for the supply and laying of asphalt in Victoria Square shall be supplied to tenderers by the secretary of the Parks and Ferries Committee, City Hall.

Certificates of deposits with the City Treasurer for the sums of

- (1) \$660 for the restaurant on LaFontaine Park,
- (2) \$280 for the lavatories on Mount-Royal Park,
- (3) \$400 for the house on Fletcher's Field,
- (4) \$700, for the supply and laying of mastic asphalt in Victoria Square, must accompany each tender, as the case may be.

Said tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Parks & Ferries Committee following the reception thereof.

The Parks and Ferries Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 31st May 1909.



PUBLIC NOTICE

DE LORIMIER WARD

The offices of Alderman Nos. 1 and 2 of DeLorimier ward being now vacant,

PUBLIC NOTICE is hereby given that the nomination of candidates to fill such vacancies will be held at the City Clerk's Office, at the City Hall, during office hours, between the 7th June inst., at noon, and the 12th of the same month, at noon.

In the event of there only being one candidate nominated for either of the aforesaid offices, such candidate shall "ipso facto" be elected, but in the event of two or more candidates being nominated, a poll will be granted, and the election will be held on Wednesday, the 23rd day of June inst., between 9 o'clock in the forenoon and 5 o'clock in the afternoon, at such places as will be specified in a subsequent notice.

Blank form of nomination papers, certificates of qualification and of deposit, as well as any information regarding the formalities which must be observed, may be obtained, on application, at the office of the undersigned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 3rd June 1909.